Mouez Ar Yeuc'h

La Voix du Juch

Sommaire / Taolenn

Informations communales
titouroù ar gumun
Vie Associative
buhez ar gumuniezh
Conseils municipaux
kuzulioù-kêr
Informations diverses
titouroù liesseurt

Octobre rose

E touez ar muia dreinr
Ema'r gaera rozen.
C'est là où il y a le plus d'épines
Que se trouve la plus belle rose.

Bulletin d'informations Communales octobre 2026
Kelaouenn ar gumun miz Here 2026
N° 145

5, rue Louis Tymen – 29100 Le Juch
Tél : 02.98.74.71.50
Courriel :accueil.mairie@lejuch.fr
Site : www.lejuch.fr
Le lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h30
Le mardi et le jeudi de 9h à 12h00
Le mercredi et le vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h.
Fermée le samedi

Permanences du Maire et des Adjoints (sur rendez-vous)

Yves TYMEN
Maire
Conseiller communautaire

Marc RAHER
Adjoint aux finances, communication, urbanisme,
Conseiller communautaire
Vice-président à Douarnenez Communauté

Isabelle KERVAREC
Adjointe aux affaires sociales, scolaires et l'enfance

Romain LE BRUSQ
Adjoint à la vie associative, à l'Ulamir et jeunesse

Mathilde LE FUR
Déléguée à l'urbanisme et travaux

Régis ANSQUER
Délégué au grand cycle de l'eau

Calendrier des Manifestations / Deiziataer an Darvoudou

Date	Manifestation	Lieu	Organisateur
Tous les dimanches	Visite Eglise	Eglise	Histoire & Patrimoine
Tous les lundis 18h00	Cours de Théâtre (Enfants)	Salle Socioculturelle	ULAMIR du Goyen
17 octobre	Fête de la Soupe	Salle Socioculturelle	ULAMIR
31 octobre	Journée & Soirée Halloween	Le Bourg	
8 novembre	Troc & Puces	Salle Socioculturelle	APEL Notre Dame
8 novembre	Troménie des Lanternes	Le Bourg / salle socio	Comité d'Animation
11 novembre	Cérémonie *« Armistice 1918 »*	Cimetière, Monument aux Morts	Mairie
14 novembre	Raclette des Diables	Salle Socioculturelle	A.S.D.J.
22 novembre *9h00 à 17h30*	Vide Grenier	Salle Socioculturelle	Comité de Jumelage
29 novembre	Repas des Anciens	Salle Socioculturelle	Municipalité
12 décembre	Arrivée du Père Noël	Le bourg	
9 janvier 2027	Vœux du Maire et des conseiller(e)s	Salle Socioculturelle	Municipalité
20 février 2027	Fest-Noz	Salle Socioculturelle	Comité d'Animation

Mariage
Ninon BALANNEC et Mérouane BOUTORA
le 25 juillet 2026

Recensement citoyen

Chaque français dès 16 ans doit faire le recensement citoyen obligatoire pour ensuite participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). S'il ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...) avant 25 ans.
Se présenter en mairie avec votre Carte Nationale d'Identité et votre livret de famille.

URBANISME

Déclaration préalable (6)
Changement de porte, pose de panneaux photovoltaïques, clôture, structure de jeux.

Dates des battues en 2026 – 2027

Battues Chevreuils
3 octobre 2026 & 29 novembre 2026

Battues Renards
18 octobre 2026 & 10 janvier 2027

Pour les battues aux sangliers d'autres dates seront programmées en fonction de la présence et des dégâts constatés. Vous serez informés dans les meilleurs délais par la société de chasse.

CCAS LE JUCH
Centre Communal d'Action Sociale

Dans le cadre de sa mission de soutien aux personnes les plus fragiles, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) invite toutes personnes âgées et handicapées isolées à s'inscrire sur le registre communal des personnes vulnérables ainsi que toutes personnes ayant besoin d'assistance médicale à domicile.
Ce registre a pour objectif de faciliter l'accompagnement de ces personnes par le CCAS en cas d'événements climatiques : fortes chaleurs, tempêtes… Celui-ci est un service gratuit prévu par le Code de l'action sociale et des familles, les données personnelles sont strictement confidentielles.
Cette inscription se fait à la mairie et peut être effectuée par un tiers agissant pour le compte de la personne vulnérable.

Le 8 juillet, les représentants de la commune ont rendu visite à notre doyenne Marie-Anne Gloaguen pour célébrer son 105ème été 😊

100 ans de l'école Notre-Dame

🎉 **100 ans d'école, 100 ans de souvenirs et de bonheur !**
Le 28 juin, Le Juch était à la fête pour célébrer les **100 ans de l'école !**
Une magnifique journée placée sous le signe de la joie, de l'émotion et des retrouvailles.
Au programme : une belle exposition de photos souvenirs, de merveilleux spectacles préparés par les enfants et surtout, le plaisir de retrouver les copains et copines d'enfance !
Quel bonheur de feuilleter les albums photos en famille, de partager ses souvenirs avec ses enfants et petits-enfants, ou encore de leur faire découvrir **l'école où maman, papa, mamie ou papi ont usé leurs fonds de culotte !**
Les rires, les anecdotes et les souvenirs ont animé cette journée, prolongée autour d'un repas convivial sur la place du bourg, dans une ambiance chaleureuse et festive.
Une journée inoubliable, riche en émotions, en sourires et en belles rencontres !
Petits et grands sont repartis le cœur léger, des étoiles plein les yeux et de merveilleux souvenirs à raconter.

Joyeux centenaire à notre école
et rendez-vous dans 100 ans ! 🎂 🎈

Les Diables du Juch

Côté sportif :

Les joueurs des Diables ont retrouvé le chemin des terrains fin juillet, avec plusieurs changements à la tête des équipes. Treize nouvelles recrues sont venues renforcer l'effectif rouge et noir pour cette nouvelle saison.

À la tête de l'équipe A, Yannick Bescond et Nicolas Hascoet (le petit) auront cette saison la responsabilité du groupe, accompagnés de leur adjoint, Antoine Le Roux.

Du changement également du côté de l'équipe B, avec l'arrivée de Jacques Lever à la tête de l'équipe, assisté d'Alex Louboutin. Melvin Gloaguen occupera le rôle d'adjoint.

Pour la saison 2026-2027, l'équipe A évoluera en Division 2, groupe J, tandis que l'équipe B disputera le championnat de Division 3, groupe J.

Côté animation :

● Le samedi 20 juin, le club a célébré ses 60 ans à l'occasion d'une grande journée placée sous le signe des retrouvailles entre anciens dirigeants, anciens joueurs et membres actuels du club. Cette journée festive et conviviale a été rythmée par plusieurs repas et de nombreux moments de partage. Le match des légendes s'est déroulé dans une magnifique ambiance, réunissant plusieurs générations de Diables. La journée s'est achevée en beauté par un magnifique feu d'artifice, offert par la mairie et plusieurs de nos partenaires.

● Les Diables organisent leur traditionnelle « Soirée Raclette » ! Cette année marquera la 9e édition de cet événement incontournable du club. Elle se déroulera le samedi 14 novembre à la salle polyvalente du Juch. Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes auprès de Nicolas Hascoet au 06 33 23 06 04.

● L'assemblée générale du club s'est tenue le vendredi 25 septembre. Les Diables souhaitent profiter de cette occasion pour remercier chaleureusement toutes les personnes qui font vivre le club au quotidien, ainsi que leurs nombreux partenaires et bénévoles, pour leur précieux soutien et leur engagement.
À l'issue de cette assemblée générale, le bureau reste inchangé :

● Président : Nicolas Hascoet (le grand) ●
● Vice-président : Nicolas Hascoet (le petit) ●
● Trésorière : Mathilde Canevet ●
● Vice-trésorier : Charles Robert ●
● Secrétaire : Aurélien Lucas ●
● Vice-secrétaire : Yann Kerouch ●
Contact: Nicolas Hascoët – 06 33 23 06 04

L'association a, tout au long de l'été, participé à l'animation et la valorisation du patrimoine de notre commune.

- De juin à septembre l'exposition « *Ankou, Diable, & Démons. Les créatures infernales des sanctuaires bretons* » était présentée à l'église.
- Le mardi 21 juillet, la chorale « Kanerien Sant Meryn » de Plomelin a fait résonner les murs de notre l'église.
- Le samedi 8 août, lors de l'arrivée du Tro Breizh à Quimper, la bannière du Juch a été admirée dans les rues de la ville.
- En septembre, pour les journées du patrimoine, le dais était monté sur un décor comme tous les ans renouvelé.

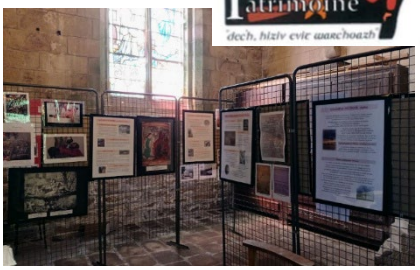

Alors que le site du Zal, emplacement de l'ancien château du Juch, vient d'être ouvert au public, nous avons pensé qu'il était intéressant de mieux le faire connaître au travers d'un livret (voir la couverture ci-dessous) à la fois ludique et pédagogique. **Il sera disponible à la mairie, à l'église et à Ty Kalon.**

Renseignements et adhésions auprès de :

Marie Agnès Le Doaré 06 64 37 48 11 ou de Monique Joncour 02 98 91 07 20

Echu eo gant an diskouezadeg diwar-benn an Ankou, an Diaoul ha krouadurioù an ifern a oa bet graet en iliz e-doug an hañv.

An dud 'deuet da selaou Kanerien St Meryn e miz gouere 'zo bet plijet ha souezhet gant an abadenn kinniget dezho en iliz.

Banniel ar Yeuc'h 'zo bet douget dre ruioù Kemper da geñver fin an Tro-Breizh.

An daez 'zo bet kinklet brav evel kustum evit Devezhioù ar Glad e miz Gwengolo.

Digor eo ar Zal bremañ d'an holl hag ur levrig fentus ha pedagogel a vo kinniget deoc'h e Ty Kêr, en iliz hag e Ty Kalon. Digoust eo !

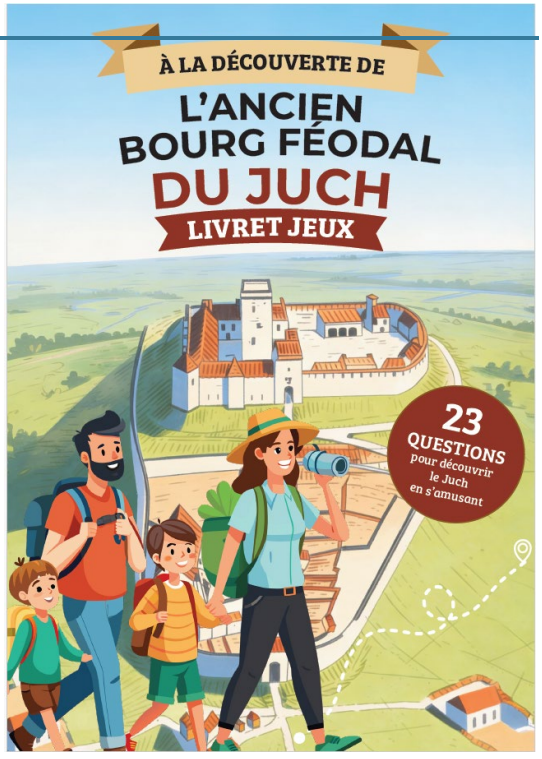

Comité de Jumelage - *kuzul kement ar gortoz*

Le Comité de jumelage continue ses manifestations :

Nous organisons un « Vide greniers » le 22 novembre 2026 à la salle socioculturelle de 9h00 à 17h30
Merci à tous les bénévoles pour leurs précieux concours.

Pour ce qui est de 2027, nous en débattons lors de notre assemblée générale du 8 janvier 2027 à la salle. Toutes les personnes sont les bienvenues.

Le Président : Michel Courberand

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter au **06 33 37 81 79**
ou sur lejuch.comitedejumelage@orange.fr

Art Floral - Bokederezh

Graine d'hellébore

Au cours de cet été, l'Association a participé aux différents évènements de la commune en apportant sa touche fleurie. Ainsi pour les 60 ans du foot, nous avons pu réaliser une composition bleue, blanc, rouge avec les hortensias du jardin. Nous avons également fleuri la Mairie à l'occasion des mariages.

La nouvelle saison a débuté avec 41 adhérentes réparties sur 2 cours de 2h environ, le 3ème mercredi du mois, à 15h30 et 18h00.

Laurence Diverres, salariée de l'Association continue d'assurer les cours.

Prochain cours le mercredi 21 octobre : Réalisation d'une couronne éternelle, en utilisant les richesses automnales de la nature.
Il reste quelques places au cours de 18h00.

Bonne rentrée à tous

Les coprésidentes
Danièle Salm : 02 98 74 73 12
Marie Yvonne Plouhinec 02 98 91 01 69
artfloral.lejuch@orange.fr

Une nouvelle rentrée à l'école Notre-Dame de Toutes Grâces au Juch

C'est avec le sourire et beaucoup d'enthousiasme que les élèves ont retrouvé le chemin de l'école Notre-Dame de Toutes Grâces au Juch pour cette nouvelle rentrée scolaire.

Après les vacances d'été, petits et grands ont repris leurs habitudes, heureux de retrouver leurs camarades et l'équipe éducative : les enseignantes, Adeline, Catherine et Sandrine, les AESH Myriam, Sonia et Valériane. Ils ont fait connaissance avec de nouveaux visages : Axelle, l'ASEM et Prisca, l'apprentie. Ce mardi 1er septembre, à la sortie de l'école, les enfants étaient invités à partager un gouter de rentrée en compagnie de leurs parents. Au menu, des fruits frais, du jus de pomme pétillant, des pains aux fruits et aux pépites de chocolat.

Ce temps a également été l'occasion de présenter le projet ICAPS aux familles. Le **projet ICAPS** (Intervention Centrée sur l'Activité Physique et la Sédentarité) est un programme de santé publique qui vise à prévenir le surpoids et à encourager l'activité physique chez les jeunes de 3 à 18 ans. L'école participe à ce programme pour deux années. Le programme est piloté à l'échelle nationale par le CNDAPS (Centre National d'appui au Déploiement en Activité Physique / lutte contre la Sédentarité), qui propose des outils, des formations et un système de labellisation pour les acteurs locaux, les écoles et les collectivités. Durant ces deux années, les enfants vont découvrir de nouveaux sports. Les premières séances ont débuté avec l'intervention de l'ULAMIR.

Cette nouvelle année scolaire s'annonce donc pleine de promesses, de découvertes et de beaux moments à partager.

L'école Notre-Dame de Toutes Grâces a célébré ses 100 ans dans la joie et l'émotion

Le dimanche 28 juin 2026, l'école Notre-Dame de Toutes Grâces a vécu une journée exceptionnelle à l'occasion de son centenaire. Anciens élèves, familles, enseignants, anciens membres de l'équipe éducative et amis de l'école se sont retrouvés pour célébrer ensemble un siècle d'histoire, de souvenirs et de vie partagée.
Dès les premiers instants, la joie des retrouvailles était au rendez-vous. Les sourires, les embrassades et les anecdotes échangées ont témoigné de l'attachement profond de chacun à cette école qui a marqué tant de générations. Pour beaucoup, cette journée fut l'occasion de retrouver d'anciens camarades, de revoir des visages familiers et de se replonger dans de précieux souvenirs d'enfance.
La journée a débuté par une messe, temps fort de recueillement et de partage, pour rendre grâce pour ces cent années d'histoire et pour toutes les personnes qui ont contribué à faire vivre l'établissement au fil du temps.
La fête s'est ensuite poursuivie autour d'un repas convivial sur la place de l'église. Dans une ambiance chaleureuse et festive, chacun a pu profiter de ce moment privilégié pour échanger, raconter ses souvenirs et partager le plaisir d'être ensemble.
Les visiteurs ont également pu découvrir l'exposition retraçant les 100 ans de l'école. Photos anciennes, documents et souvenirs ont permis de parcourir un siècle de vie scolaire, de mesurer le chemin accompli et de retrouver des moments parfois oubliés. La déambulation dans les classes a prolongé ce voyage dans le temps, réveillant bien des souvenirs et suscitant de nombreuses émotions.
Les enfants ont ensuite offert un spectacle très apprécié, apportant leur enthousiasme et leur énergie à cette journée anniversaire. Leur prestation a rappelé que l'école, au-delà de son histoire, demeure avant tout un lieu vivant, où les générations se succèdent et où se construisent de nouvelles aventures.
Impossible enfin de célébrer un tel anniversaire sans souffler les bougies ! Le gâteau des 100 ans a réuni petits et grands dans un dernier moment de partage, symbole gourmand d'une fête placée sous le signe de la convivialité et de l'amitié.
Cette journée du 28 juin restera sans aucun doute gravée dans les mémoires. Au-delà de la célébration d'un siècle d'existence, ce centenaire a surtout mis à l'honneur les liens tissés au fil des années, les souvenirs communs et l'esprit de famille qui font la richesse de l'école Notre-Dame de Toutes Grâces.
Cent ans d'histoire, des générations de souvenirs et une même joie de se retrouver : un magnifique anniversaire pour une école qui continue d'écrire son histoire !

La Fête de la soupe revient au Juch !

À l'automne, au Juch, les soupes sont à l'honneur ! Le **samedi 17 octobre 2026**, le Centre social Ulamir du Goyen, le Comité d'animation et la mairie du Juch vous donnent rendez-vous à la salle polyvalente pour une nouvelle édition de la traditionnelle Fête de la soupe.

Le principe est simple : habitants.es, familles, amis, petits.es et grands.es sont invités.ées à enfiler leur tablier et à laisser parler leur créativité pour participer à un grand concours de soupes. Toutes les recettes sont les bienvenues : classiques, originales, épicées, végétales, surprenantes… L'occasion de partager ses recettes, ses astuces et surtout un bon moment ensemble !

Trois prix pour trois façons de se démarquer :

À l'issue de la dégustation, trois prix seront décernés :

La Louche d'or, décernée par le public, pour la soupe qui aura remporté le plus de suffrages ;

L'Originale, décernée par le jury, pour la soupe la plus créative et surprenante ;

La Grande Classe, pour la plus belle décoration ou présentation du stand et de la soupe.

Le Centre social Ulamir du Goyen proposera également de venir cuisiner directement à **la salle polyvalente à 15h**. Une recette collective sera préparée ensemble et participera, elle aussi, au concours du soir. Une belle occasion de mettre la main à la soupe, de partager les savoir-faire et de cuisiner ensemble ! Si vous souhaitez venir préparer votre propre soupe et profiter de la cuisine et de compagnie, vous êtes également les bienvenus.

Des légumes locaux et de saison à l'honneur :

Au-delà du concours, la Fête de la soupe souhaite valoriser les légumes locaux et de saison, ainsi qu'une alimentation variée. C'est aussi un moment privilégié pour faire découvrir les légumes aux enfants autrement. Les plus jeunes seront invités à participer à la préparation des soupes : manipuler, sentir, toucher, découvrir les couleurs et les textures des légumes… autant de petites expériences qui peuvent constituer un premier pas vers leur découverte et leur acceptation dans l'assiette.

Une soirée gourmande et conviviale :

Pour profiter de la dégustation, le bol de soupe sera proposé au prix de 2€. Une buvette sera également installée sur place avec des bières et des boissons sans alcool.

Douarnenez Communauté
Cap Sizun-Pointe du Raz
info jeunes
EXPLORER LES POSSIBLES

A Douarnenez
Maison Charles Tillon
18 rue Anatole France
TEL : 02 98 92 47 00

Horaires
Du mardi au vendredi :
13h30- 18h
Samedi : 10h -13h
Durant les vacances scolaires :
Du lundi au vendredi de 14h à 17h

Les jeunes du foyer participeront eux aussi à la soirée en préparant des préfous à vendre sur place, afin de contribuer au financement de leurs futurs projets.

La Fête de la soupe, c'est avant tout un rendez-vous convivial, familial et participatif qui revient chaque automne au Juch. Alors, que vous soyez cuisinier confirmé, amateur de recettes improvisées ou simplement curieux de faire goûter votre soupe préférée : n'hésitez pas à vous lancer !

Vous souhaitez participer au concours ? Inscrivez-vous auprès de l'Ulamir du Goyen au 02.98.74.27.71 et venez partager votre meilleure soupe avec les habitants.es du Juch !

Rendez-vous le **17 octobre 2026 à partir de 18h30 à la salle polyvalente du Juch** pour une soirée placée sous le signe de la soupe, du partage et de la convivialité !

ANIMATIONS ADOS 🎉

Les vacances approchent ! 😎

L'équipe jeunesse de l'**Ulamir Centre Social du Goyen** vous a préparé un programme riche et varié pour profiter pleinement des vacances !
Au programme :

- 🥞 Après-midi crêpes
- 🎳 Bowling
- 🎬 Cinéma
- 🎮 Jeux vidéo
- 👻 Et bien sûr… la **maison hantée** pour les plus téméraires !
- 📅 Le programme est distribué dans les collèges ou disponible en ligne

🚌 **Une navette est organisée** pour permettre aux jeunes de participer facilement aux différentes activités.

Alors, prêts à profiter des vacances ? 😀

https://ulamircentresocialdugoyen.blogspot.com/p/animation-jeunesse.html

Inscription au 02 98 74 27 71 ou ulamir.jeunesse@orange.fr

Tous nos programmes seront disponibles sur notre blog

COMITE D'ANIMATION DU JUCH – LE MOT DES PRESIDENTES -

Ken brav eo ar vuhez pa vez klevet youc'hadennou ar vugale hag levenez an anezidi er vourc'h !

Oui, la vie est belle au Juch lorsque résonnent les cris des enfants dans le bourg et le plaisir des habitants dans les fêtes, au bistrot et dans la rue.
Après la belle réussite du 15 août nous allons continuer à proposer activités et réjouissances.

*Nous entamerons le cycle d'automne le **samedi 17 octobre** avec le concours de la soupe. Nous comptons sur vous, vos recettes, votre créativité, votre goût et votre énergie pour faire de cette fête un moment de délice. Vous pouvez déjà vous inscrire auprès de l'Ulamir du Goyen au 02 98 74 27 71 ou sur « ulamir.poullan@wanadoo.fr ».*

*Le **dimanche 8 novembre** aura lieu la « Troménie des lanternes ».*
Vos yeux ne vous trompent pas ; vous avez bien lu «la Troménie des lanternes » pour l'instant inconnue mais que vous allez découvrir.
Ici, au Juch, nous sommes globalement tous bretons, mais…. Quelques personnes viennent d'ailleurs, parlent d'autres langues que les nôtres, ont d'autres fêtes, d'autres rites, d'autres coutumes. Nous avons envie de leur donner la parole, de les regarder, les écouter et faire avec eux.

Cette Troménie des lanternes nous vient d'Allemagne du nord où tous les ans, début novembre, les enfants se réunissent, fabriquent des lanternes et déambulent dans la ville et les chemins en chantant. Nous allons le faire également et sommes très heureuses de proposer ce genre de rencontres en ces temps de repli sur soi, d'affirmation identitaire et de peur des autres. Nous souhaitons développer ce type d'action et proposer chaque année un regard sur d'autres que nous.
Chers parents, d'ici là, conservez précieusement vos boîtes à camembert et venez nombreux avec vos enfants à la salle socio-culturelle le dimanche 8 novembre, à partir de 16 heures ; nous fabriquerons les lanternes avec les boîtes, du papier, du scotch et des couleurs en buvant du chocolat. Puis, nous partirons nous promener dans le bourg et reviendrons vers 19 heures nous caler l'estomac avec peut-être de la soupe et sûrement des crêpes ! Ce sera une très jolie fête et un vrai bonheur d'entendre nos enfants rire et chanter dans la nuit.

***Un mois plus tard**, nous pensons recevoir le Père Noël. Il a décidé de venir plus tôt que d'habitude parce qu'il a vraiment envie de rencontrer nos enfants et qu'au moment de Noël il est terriblement pressé. Cette fois-ci, il aura du temps et tout le monde pourra bien en profiter.*

***Puis viendra l'an neuf** …. Vous aurez eu le temps de vous remettre des agapes de fin d'année avant de repartir pour un super Fest Noz le 20 février, « tout e brezhoneg, evel just ! »*

***En mars**, le mois du breton nous apportera quelques évènements, probablement à Ty Kalon autour de la langue bretonne.*

*Nous projetons une grande soirée réunionnaise **en avril** puis des concerts dans la salle socio-culturelle et dans l'église : des voix féminines bretonnes et des chœurs des alentours viendront nous faire entendre des sons étonnants et différents pour nous sortir de nos habitudes et de notre quotidien.*

*Les Fenêtres qui parlent se réveilleront autour de **l'Ascension** ; les photos du projet Inside Out auront probablement disparu de nos murs mais nous les aurons en mémoire alors que nous nous promènerons dans le bourg les yeux grands ouverts.*

*Enfin nous espérons bien organiser un très beau feu de la Saint Jean **en juin.***

*Et puis, comme toujours, grandes retrouvailles de tout le monde le **15 août**, sur la place avec musique, fiesta, repas, concours de galoche et bonne humeur garantie.*

Nous avons l'énergie pour organiser tout cela mais c'est vous qui nous la donnez. Sans vous, sans les merveilleux bénévoles que vous savez être, nous ne sommes rien. Nous avons besoin de vous et savons que nous pouvons compter sur vous. Merci pour le Juch.

Delphine Boscher et Véronique Huet
Co-Présidentes du Comité d'animation du Juch

CONSEIL MUNICIPAL du 5 juin 2026

Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mesdames PETITBON Marie-Louise, YOUNIOU Maryvonne, BOURHIS Aude et de Monsieur JONCOUR Laurent.

Monsieur le Maire indique le mode de scrutin applicable et précise que le Conseil municipal doit élire trois délégués et trois suppléants.

Election des délégués

Le dépouillement des votes à bulletin secret a donné les résultats suivants :

M. WATTEAU Aurélia, née le 24/04/1979 à Clichy, a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

M. KERVAREC Isabelle, née le 31/08/1967 à Pont l'Abbé, a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

M. MARTIN Agnès, née le 12/03/1969 à Lure, a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Election des suppléants

Le dépouillement des votes à bulletin secret a donné les résultats suivants :

M. TYMEN Yves, né le 07/11/1955 à Douarnenez, a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

M. LAGRANGE Cyrille, né le 23/04/1982 à Saint-Doulchard a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

M. LE BRUSQ Romain, né le 13/12/1982 à Douarnenez, a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Rapport du Maire, des Adjoints et des Conseillers délégués

Yves TYMEN :

Dégradation dans le bourg : des dégradations ainsi que des intrusions dans des jardins ont été signalées en mairie. Les toilettes publiques sont notamment dégradées plus fréquemment (WC bouché ou la barre PMR cassée par ex.). Le sigle de la Kangoo a été volé et il y a eu des tentatives sur d'autres véhicules.

Marc RAHER :

Retour sur la réunion avec Finistère Habitat

Participation au concours des bulletins municipaux

Isabelle KERVAREC :

Retour sur la commission sociale et sur le projet Sport – santé de l'école

CONSEIL MUNICIPAL du 22 juillet 2026

Autorisation de rachat et de cession d'immeubles à l'Etablissement Public foncier de Bretagne

Monsieur le Maire rappelle le projet de la commune de Le Juch de réaliser un projet de renouvellement urbain en plein centre-bourg de la commune du Juch, en y réalisant un projet de réhabilitation.

Ce projet a nécessité l'acquisition d'emprises foncières sises place de l'Eglise.

Pour l'acquisition et le portage de ces emprises, la commune de Le Juch a décidé de faire appel à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne), par le biais d'une convention opérationnelle d'action foncière signée le 23 mai 2019.

Cette convention prévoyait que le projet porté sur ce secteur devait, à minima, atteindre les objectifs suivants :

Densité de logements minimale de 25 log/ha (sachant que pour les projets mixtes, 70 m² de surface plancher d'activité/équipement représentent un logement).

20% minimum de logements locatifs sociaux de type PLUS/PLAI. Néanmoins, au vu des contraintes techniques et économiques engendrées par la réhabilitation de l'ancienne bergerie, le bureau de l'EPF qui s'est réuni le 7 juillet 2025 a accepté sur ce foncier de déroger à l'obligation de produire 20% de logements PLUS/PLAI à condition qu'il soit réalisé une opération de logements abordables.

A minima 50 % de la surface de plancher du programme consacré au logement et aux activités économiques.

L'EPF Bretagne a acquis les biens suivants :

Commune de **LE JUCH**	
Parcelles	**Contenance cadastrale en m²**
AA n° 300	268 m²
AA n° 303	1 m²
Contenance cadastrale totale	**269 m²**

Ainsi qu'il résulte d'un document d'arpentage établi par le cabinet ROUX & JANKOWSKI en date du 25 Juillet 2022,

géomètre-expert, les parcelles AA n°45 et AA n° 46 ont été divisées en quatre nouvelles parcelles : AA n°300, AA n°301, AA n°302 et AA n°303.

La durée de portage maximale de 7 ans est atteinte.

La commune de Le Juch doit selon les dispositions de la convention opérationnelle en date du 23 mai 2019, acheter à l'EPF Bretagne les biens suivants.

Commune de **LE JUCH**	
Parcelles	**Contenance cadastrale en m²**
AA n° 300	268 m²
AA n° 303	1 m²
Contenance cadastrale totale	**269 m²**

CONSIDERANT que pour mener à bien le projet de renouvellement urbain en centre-bourg, la commune de Le Juch a fait appel à l'EPF Bretagne pour acquérir et porter les emprises foncières nécessaires à sa réalisation, situées place de l'église au Juch,

CONSIDERANT que la durée de portage arrivée à son terme, il convient que l'EPF revende à la commune de Le Juch les biens suivant actuellement en portage,

CONSIDERANT que la convention opérationnelle encadrant l'intervention de l'EPF Bretagne, signée le 23 mai 2019 prévoit notamment le rappel des critères d'intervention de l'EPF Bretagne :

Densité de logements minimale de 25 log/ha (sachant que pour les projets mixtes, 70 m² de surface plancher d'activité/équipement représentent un logement). 20% minimum de logements locatifs sociaux de type PLUS/PLAI.

Néanmoins, au vu des contraintes techniques et économiques engendrées par la réhabilitation de l'ancienne bergerie, le bureau de l'EPF qui s'est réuni

le 7 juillet 2025 a accepté sur ce foncier de déroger à l'obligation de produire 20% de logements PLUS/PLAI à condition qu'il soit réalisé une opération de logements abordables.
A minima 50 % de la surface de plancher du programme consacré au logement et aux activités économiques.
CONSIDERANT que la commune de Le Juch s'engage à respecter ces critères sous peine d'une pénalité de 10% du prix de revient hors taxes,
CONSIDERANT que le prix de revient s'établit conformément à l'article 5.4 de la convention opérationnelle et est aujourd'hui estimé à VINGT MILLE SEPT CENT SEPT EUROS ET QUATRE-VINGT SIX CENTIMES (20 707,86 EUR) HT,
CONSIDERANT que la vente se fera sous le régime de la taxe sur la valeur ajoutée établie sur la marge,
CONSIDERANT que, conformément aux dispositions de l'article 5.4.3 de la convention opérationnelle d'actions foncières du 23 mai 2019, le prix de revient a fait l'objet de l'application d'une minoration foncière « travaux », l'EPF Bretagne gardant à sa charge jusqu' à 60% des coûts de travaux de démolition et de mise compatibilité des sols, pour un montant de MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DEUX EUROS ET SOIXANTE ET ONZE CENTIMES (1 482,71 EUR),
CONSIDERANT que la minoration a été calculée sur la base d'un déficit foncier estimé, et que si, dans les 5 ans de la vente, les bilans définitifs de l'opération font apparaître pour la collectivité des recettes supérieures à celles estimées à ce jour et/ou si, dans le cadre des subventions publiques apportées au projet, le taux de participation de la collectivité s'avérait inférieur à 20% et/ou si la réhabilitation des biens qui a amené l'application du dispositif de minoration « réhabilitation » n'est finalement pas réalisée ou qu'elle conduit à une réhabilitation dont la destination ne serait pas à dominante logement ou activité économique, il y aurait lieu de revoir le montant de la minoration appliquée par l'EPF et que la collectivité rembourse le trop-perçu de minoration à l'EPF Bretagne,
CONSIDERANT qu'en conséquence le prix de cession est aujourd'hui estimé à DIX-NEUF MILLE DEUX CENT VINGT-CINQ EUROS ET QUINZE CENTIMES (19 225,15 EUR) TTC, se décomposant comme suit :
Prix hors taxe : 19 225,15 EUR ;
Taxe sur la valeur ajoutée au taux de 20 % : 0,00 EUR,
CONSIDERANT que les chiffres sont susceptibles d'évoluer pour coller à la réalité des dépenses supportées par l'EPF Bretagne et qu'en conséquence la commune de Le Juch remboursera en outre à l'EPF Bretagne, sur justificatif, toute charge, dépense ou impôt, non prévu, de quelque nature qu'il soit, qui interviendrait sur ce bien à l'occasion du portage,
Le conseil municipal, à l'unanimité
DEMANDE que soit procédé à la revente par l'EPF Bretagne à la commune de Le Juch des parcelles suivantes :
APPROUVE les modalités de calcul du prix de revient rappelées à l'article 5.4 de la convention opérationnelle et l'estimation pour un montant de VINGT MILLE SEPT CENT SEPT EUROS ET QUATRE-VINGT SIX CENTIMES (20 707,86 EUR) HT à ce jour, susceptible d'évoluer selon lesdites modalités,
APPROUVE la cession par l'EPF Bretagne à la commune de Le Juch, des biens ci-dessus désignés, au prix de DIX-NEUF MILLE DEUX CENT VINGT-CINQ EUROS ET QUINZE CENTIMES (19 225,15 EUR) TTC,
ACCEPTE de payer, en plus, toute dépense, charge ou impôt que l'EPF Bretagne aurait à acquitter sur lesdits biens et/ou de rembourser la différence de minoration si cette dernière venait à être revue dans le cadre des hypothèses développées ci-dessus,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment à signer l'acte de cession à intervenir avec l'EPF Bretagne.

Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner les membres qui siègeront à la commission communale des impôts directs.
Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.
Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.
Cette commission est composée :
Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2000 habitants.
La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.
La liste des commissaires titulaires et suppléants doit être établie en nombre double, soit 12 titulaires et 12 suppléants.
Le Conseil municipal prend connaissance de la liste de 24 personnes ayant accepté de constituer la CCID, qui sera transmise à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) qui établira ensuite la liste définitive.
NOM Prénom :
ANSQUER Gilbert
BROUQUEL Julien
CARPENTIER Maxime
CLOAREC Ronan
COURBERAND Michel
DELATTRE Patricia
FONTENY Jérôme
HUET Véronique
JONCOUR Monique
KERVAREC Paul
LAGRANGE Cyrille
LE BRUSQ Romain
LE COZ Sylvie
MARIE Mathilde
PHILIPPE Jean-François
PLOUHINEC Marie Yvonne
RAHER Marc
ROGNANT Romuald
SALM Danièle
STEPHAN Sébastien
TANGUY Patrick
TYMEN Yves
YOUINOU Patricia
YOUINOU Pierre
Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques ;

Correspondant incendie et secours

La loi du 25 novembre 2021, dite loi Matras, prévoit l'obligation de nommer un correspondant incendie et secours dans chaque Conseil municipal.
Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.
Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde,

à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.
Le correspondant est désigné par vote à bulletin secret. Toutefois, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à la nomination. Ainsi, le vote est fait sous forme de scrutin ordinaire.
Le conseil municipal, à l'unanimité, DESIGNE Cyrille LAGRANGE, correspondant secours et incendie de la commune.

Désignation des membres des Commissions intercommunales

Le Conseil municipal est invité à désigner en son sein les délégués de la Commune auprès des commissions communautaires.
Commission Solidarités (Petite enfance, Jeunesse, Stade aquatique) :
Isabelle KERVAREC, Agnès MARTIN

Commission Développement éco, touristique et commercial :
Maryvonne YOUINOU, Aude BOURHIS

Commission Aménagement (urbanisme, habitat, gens du voyage, mobilité) :
Mathilde MARIE, Laurent JONCOUR

Commission Travaux, voirie, propreté :
Régis ANSQUER, Laurent JONCOUR

Commission Environnement et Transitions (Déchets, Espaces naturels, GEMAPI, Transitions) :
Alexandre GUICHAOUA, Régis ANSQUER

Grand Cycle de l'eau dont le Conseil d'exploitation du SPIC :
Régis ANSQUER

Le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, comme ci-dessus les délégués de la commune aux différentes commissions communautaires.

Commission Intercommunale d'Accessibilité

La création d'une Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA) est obligatoire pour les établissements de coopération intercommunale de plus de 5000 habitants compétents en matière de transport et d'aménagement de l'espace.
Prévue par la loi, la CIA est l'organe de réflexion et de suivi qui permet de coordonner les actions en faveur de l'accessibilité sur l'ensemble des communes de la Communauté. Elle se réunit en principe 2 fois/an.
Son rôle est de :
- Constater l'état de l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- Établir un rapport annuel présenté en Conseil communautaire,
- Animer le dialogue entre les élus, les usagers et les associations de personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Le conseil municipal **DESIGNE** Emmanuelle LE STUM, référente accessibilité titulaire et Marie-Louise PETITBON, suppléante.

Adhésions aux organismes

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est adhérente de plusieurs structures, qui interviennent notamment dans les domaines suivants : formation des élus, conseil juridique, animation de groupes de travail, organisation de déplacement au congrès des maires, rédaction de différentes publications, visite de terrain.

Liste de structures :
Association des Maires Ruraux du Finistère
Association des Maires du Finistère
Association des Maires de France
Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes
Bruded
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
Finistère Ingénierie Assistance
Fondation du Patrimoine
Fredon Bretagne

A l'unanimité, le conseil municipal, accepte le renouvellement des adhésions aux structures proposées jusqu'à 2033 compris ;

Révision des loyers des locaux 2026

Local d'activité – R0 de la Maison Cœur de bourg – 14 place de l'église

Il est rappelé que le montant du loyer est de 1 000 € hors charges en 2025.
Conformément aux dispositions du bail, il y a lieu de procéder à la révision du loyer du Local d'activité – R0 de la Maison Cœur de bourg – 14 place de l'église.
Le loyer est révisé par indexation automatique en fonction de la variation de l'indice trimestriel des loyers commerciaux (ILC) publié par l'INSEE. La révision intervient chaque année à la date anniversaire du présent bail (18 février). L'indice de référence INSEE entre le 2ème trimestre 2024 (136,45) et le 2ème trimestre 2026 (135,26) servant de base au calcul de l'augmentation du loyer est de -1,08%.
Il est proposé d'appliquer cette hausse à compter du 1er novembre 2026. Celui-ci s'établira à 989,21 €.

Bail local d'activité – 9 rue Louis Tymen

Monsieur le Maire présente le projet de bail du local d'activité sis 9 rue Louis TYMEN, lequel précise les droits et obligations de chacune des parties.
Le bail est consenti pour une durée de 6 ans, à compter de sa signature et pourra être prorogé par période de six ans. Pour rappel le montant du loyer est de 500 € hors charges. Il est indexé sur l'Indice des Loyers sur Activités Tertiaires (ILAT)
Accord unanime du conseil municipal.

Demande de subvention robots aspirateurs

Monsieur LE BRUSQ Romain, Adjoint, explique que dans le cadre d'un dispositif de remboursement de matériel, il est possible d'acquérir des robots aspirateurs – laveurs.
Le remboursement de matériel de prévention des risques professionnels acheté au bénéfice des agents ne peut être inférieur à 300 € et vise à couvrir 80 % de la dépense réalisée et est plafonné à 3000€ TTC.
Il est précisé que le dépôt du dossier se fait avec facture (et non avec des devis).
Le coût estimé de cette acquisition s'élève à 1 500 € HT. Il est précisé que ce montant est à titre indicatif.
A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'acquisition de robots aspirateurs/laveurs dans la limite maximum de 2 500 € HT hors subvention.

Aire de jeux – validation de devis

Isabelle KERVAREC, Adjointe aux affaires scolaires, aux affaires sociales, à l'enfance et la jeunesse, propose l'acquisition et l'installation d'une structure d'aire de jeux pour remplacer un module arrivé en fin de vie.
Ainsi, elle présente aux membres du Conseil municipal le devis de l'entreprise Arbor Ethique d'un montant de :
12 316,76 € HT soit 14 780,11 € TTC.
Il y a lieu de se prononcer sur ce devis.
A l'unanimité, le conseil municipal, valide le devis de l'entreprise Arbor Ethique pour l'acquisition et l'installation d'une structure d'aire de jeux d'un montant de 12 316,76 € HT soit 14 780,11 € TTC ;

Installation d'un parquet salle socio-culturelle – validation de devis

Monsieur ANSQUER Régis, Conseiller délégué, propose la pose d'un parquet flottant dans la salle socio-culturelle pour rendre celle-ci plus attrayante et ainsi développer son usage.

Ainsi, il présente aux membres du Conseil municipal le devis de Couleurs de l'Odet d'un montant de 6 480 € HT soit 7 476 € TTC comprenant l'achat et la pose du parquet.

A l'unanimité, le conseil municipal valide le devis de l'entreprise Couleur de l'Odet pour l'acquisition et l'installation d'un parquet flottant d'un montant de 6 480 € HT soit 7 476 € TTC ;

Subvention exceptionnelle – ASDJ et APEL Notre Dame de Toutes Grâces

Dans le cadre des 60 ans de l'Association des Diables du Juch (ASDJ), il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour participer à la prise en charge du solde du coût du feu d'artifices.

D'autre part, il est proposé de verser une subvention de 550 € à l'APEL ND de Toutes Grâces du Juch dans le cadre de l'organisation du Centenaire de l'école

Subventions aux projets exceptionnels 2026

ASDJ : 60 ans	*1 000 €*
APEL : Centenaire	*550 €*
Animation – Nuit des étoiles	*150 €*

Accord unanime du Conseil Municipal,

Action sociale : adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS) et Chèques-cadeaux

CNAS

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal l'adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Le rôle du CNAS qui est un organisme de portée nationale a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. A cet effet, le CNAS propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction, ...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Monsieur le Maire précise que la cotisation versée au CNAS représente 224 euros par agent / an pour l'année 2026. Compte-tenu de l'adhésion au 1er septembre 2026, celle-ci sera ramenée à un tiers. Cette cotisation est évolutive, le montant par bénéficiaire est validé lors du Conseil d'administration qui se déroule le dernier *trimestre de l'année N-1.*

Chèques-Cadeaux

D'autre part, Monsieur le Maire propose de remplacer les bons d'achat de Noël par des chèques de type Kdopass pour un montant de 150 € par agent, quel que soit le nombre d'enfants à charge.

KdoPass est un dispositif de chèques cadeaux locaux porté par la CCI, visant à soutenir et dynamiser le commerce de proximité. Ce dispositif permet aux collectivités, entreprises et comités sociaux et économiques de proposer des titres cadeaux utilisables auprès d'un réseau de commerçants partenaires du territoire. Il est ainsi précisé que les chèques cadeaux seront utilisables uniquement sur le territoire de Douarnenez Communauté. Il est proposé un montant de 150 € par agent (contractuel ou titulaire) dont l'ancienneté est supérieure à 6 mois.

Accord unanime du Conseil Municipal,

Rapport du Maire, des Adjoints et des Conseillers délégués

Yves TYMEN :

Magazine communautaire : il a été convenu de mettre en place un comité de rédaction.

Ce comité sera composé d'un représentant communautaire par commune, ainsi que de la Présidente.

Alexandre GUICHAOUA est désigné comme représentant.

Projet Grange / bergerie : Suite au RDV avec l'Architecte des Bâtiments de France, le Conseil en Architecture (CAUE29) a été contacté pour que la commune soit accompagnée avec un architecte du patrimoine dans la réflexion sur les possibilités du site. Le RDV est prévu le lundi 7 septembre.

Venue du Président de la Région le jeudi 23 juillet à 15h30 : sollicitation des élus

ZAL :

Ouverture le 15 juillet

Signalisation de l'entrée du ZAL

Romain LE BRUSQ :

Demande de subvention exceptionnelle du comité d'animation.

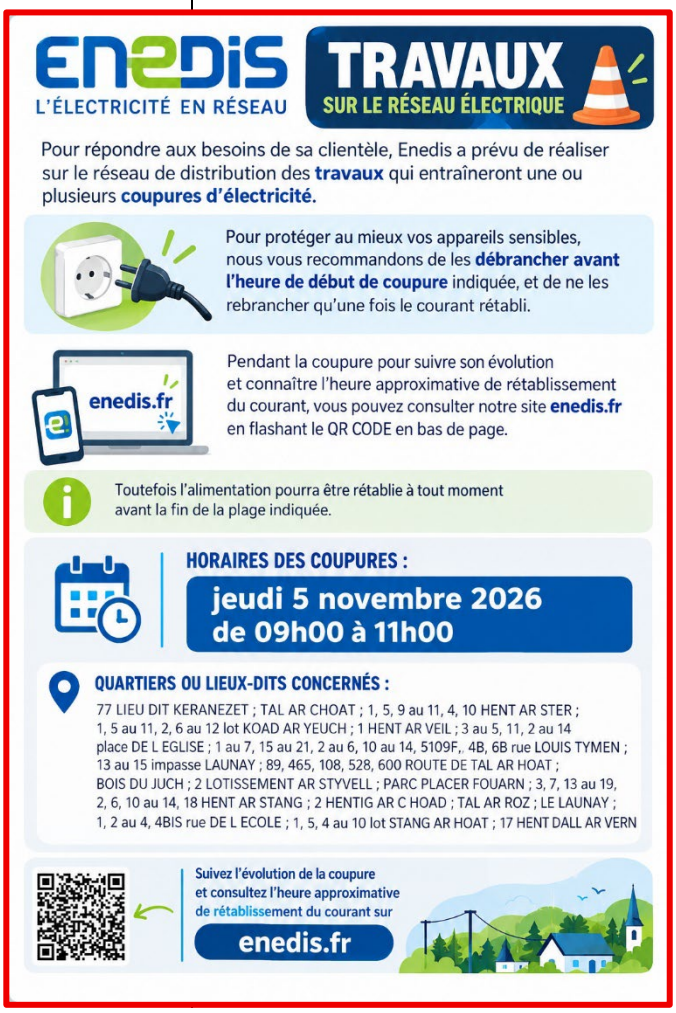

Notre petit camarade est au piquet avec le bonnet d'âne, mais qui vient lui tenir compagnie. Relie les points 1 à 57.

Retrouve les chiffres.

	+	3	=	8
+		-		-
	+		=	2
=		=		=
5	+	1	=	

Place 1, 2, 3 et 4 une seule fois par ligne, colonne et carré de 4 cases.

1			4
	4	1	
	1	4	
4			1

Trace le chemin parcouru par le ballon pour atteindre le but.

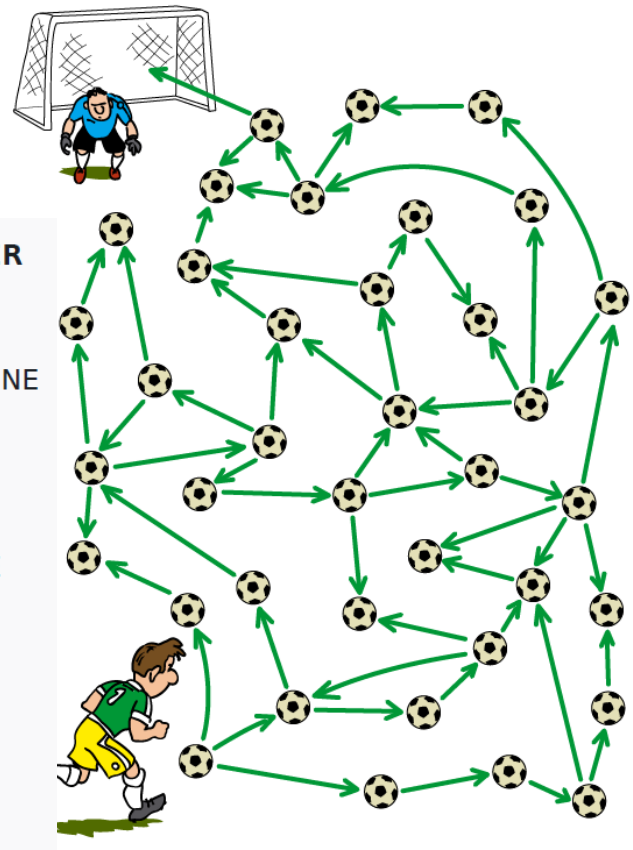

N	A	E	C	O	L	E	V	O	M	I
T	R	S	S	C	V	R	U	N	F	V
E	N	T	L	I	L	T	A	E	O	M
N	V	T	H	S	L	M	N	I	N	G
U	E	T	H	E	S	G	E	R	E	N
V	E	T	L	C	A	O	E	I	N	I
E	E	N	A	T	U	R	E	A	R	U
U	L	T	E	E	U	J	F	M	A	N
M	E	R	O	E	N	R	V	M	E	T
N	B	L	L	G	N	N	R	E	A	N
C	F	F	A	H	T	L	E	P	L	G

À TROUVER

- ☐ JUCH
- ☐ BRETAGNE
- ☐ MAIRIE
- ☐ ECOLE
- ☐ NATURE
- ☐ VELO
- ☐ FLEUR
- ☐ EGLISE

« J'ai le plaisir de revenir ici » : le président de la Région Bretagne Loïg Chesnais-Girard en visite au Juch

Keen'V attendu au Moulin du Juch samedi 19 septembre

Journée sans car[illegible]es, kermesse, crêpes… Le calendrier des animations des parents d'élèves de l'école Notre-Dame de Toutes Grâces au Juch

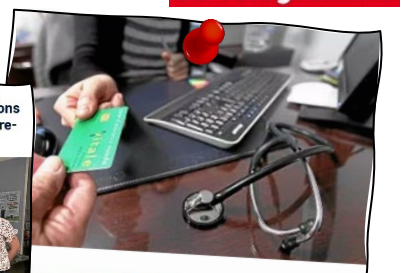

[illegible]ouarnenez, le projet de pôle santé de [illegible]inte-Croix entre dans une nouvelle [illegible]hase

La Fête du Juch a rassemblé plus de 300 personnes autour de moules-frites et musiques bretonnes

Après 37 ans dans l'entreprise Rognant au Juch, Anne Ligavant prend sa retraite

Au Juch, une soixantaine de personnes à l'écoute des voix lyriques dans l'église

Jeudi 27 août, une soixantaine de mélomanes ont assisté au concert de Lisa Magrini et Mathias Micheli, clôturant un stage de quatre jours pour 16 choristes stagiaires.

Au Juch, des travaux à la salle polyvalente pour rendre l'espace plus chaleureux et adapté aux activités

Football : les Diables du Juch dressent un bilan positif de leur saison

Réunis en assemblée générale, vendredi 25 septembre, les membres des Diables du Juch ont validé une saison écoulée réussie et abordent l'avenir…

« On a épuisé les 2 400 litres en deux jours en 2025 » : basée au Juch, la brasserie Diaoul va rafraîchir les festivaliers des Vieilles Charrues au stand des bières bretonnes

Créée au Juch par Maxime Carpentier en 2021, la brasserie Diaoul a bien grandi en l'espace de cinq ans. Elle sera présente aux Vieilles Charrues, à Carhaix, ce [illegible]

Concours de soupes au Juch : inscrivez-vous avant le 15 octobre

Au Juch, 61 élèves ont fait leur rentrée à l'école Notre-Dame de Grâce

Au Juch, la Nuit des étoiles réunit 250 personnes avant une éclipse solaire partielle, mercredi 12 août

« Pas assez dissuasif aujourd'hui » : face aux pollutions des eaux de baignade, l'adjoint à l'environnement de Douarnenez veut des amendes plus salées contre les assainissements non conformes

« Ici, c'est pénard » : au bar-épicerie du Juch, le Ty Kalon, le calme se déguste en terrasse

La tradition de la galoche juchoise à l'honneur lors des festivités du dimanche 15 août au Juch

VOUS AVEZ DES TRAVAUX...

Rénovation énergétique
(isolation, chauffage, menuiseries...)
→ **MaPrimeRénov'**
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Adaptation
(salle de bain, acessibilité...)
→ **MaPrimeAdapt'**
Ma vie change, mon logement s'adapte

Rénovation d'ampleur
(réhabilitation de logements dégradés ou insalubres)
→ **Ma Prime Logement Décent**
Pour un logement digne et durable
+ aides complémentaires des EPCI : **5 000 €**

Propriétaires bailleurs
Aide aux travaux pour mise en location
→ **Loc'Avantages**
La réduction d'impôt qui profite à tous
+ aides complémentaires des EPCI : **6 000 €**
+ prime sortie de vacance : **3 000 €**

Services et accompagnements GRATUITS

Informations-Conseils à tous les propriétaires
Réseau TYNEO avec France Rénov'
Le service public pour mieux rénover mon habitat
02 98 90 10 93

Accompagnement (sous conditions d'éligibilité)
SIOCA
SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMÉNAGEMENT

LES ÉTAPES DE MON PROJET

Ne pas engager les travaux avant le dépôt du dossier

1. **Accueil et informations** (plafonds de revenus, types de travaux...)
2. **Orientation et conseils** (rendez-vous personnalisé selon les projets)
3. **Accompagnement** (visite technique, devis, dépôt du dossier)
4. **Réalisation des travaux**
5. **Subvention(s)** Demande de paiement et versement

Une aide aux travaux d'assainissement non collectif peut être octroyée sous conditions

Rénov' & Adapt'
dans l'Ouest Cornouaille

Un **accompagnement** et un **soutien financier** pour vos projets d'**amélioration** et d'**adaptation** de votre logement

02 98 90 10 93

Cap Sizun · Bouarneneg · Haut Pays Bigouden · Pays Bigouden Sud

LES CONTACTS

Réseau TYNEO avec France Rénov'
Le service public pour mieux rénover mon habitat

Pour toute demande d'informations
par tél. : **02 98 90 10 93**
par formulaire :
https://reseautyneo.bzh

adil du Finistère
02 98 46 37 38
Informations juridiques, fiscales et financières
Prise de rendez-vous via le site
www.adil29.org

OCTOBRE ROSE 2026

La peur n'évite pas le danger. Le dépistage, si.

Le dépistage organisé permet de détecter un cancer du sein avant l'apparition des premiers symptômes, lorsqu'il est, souvent, plus facile à traiter.

À partir de 50 ans, prenez rendez-vous

En France, **toutes les femmes de 50 à 74 ans**, sans symptôme ni facteur de risque particulier, sont invitées **tous les deux ans** par l'Assurance Maladie à réaliser une mammographie dans le cadre du dépistage organisé.

Pour la liste des radiologues agréés, c'est par ici

Un examen simple, rapide et fiable

La mammographie est un examen très rapide, pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie. Dans le cadre du dépistage organisé, les clichés sont relus par un second radiologue afin de garantir une interprétation de la meilleure qualité possible.

Les bons réflexes toute l'année

N'oubliez pas : une surveillance de vos seins une fois par an par un professionnel de santé et une consultation rapide en cas de symptôme (boule, écoulement, modification de la peau, de l'aspect du sein ou du mamelon...) sont essentielles.

Parlez-en autour de vous

Parler du dépistage autour de soi peut aussi sauver des vies. Une sœur, une amie, une collègue ou une voisine peut être encouragée à prendre rendez-vous grâce à vous.

DÉPISTAGE DES CANCERS
Centre de coordination **Bretagne**

Pensez dès aujourd'hui à votre santé de demain !
Prenez rendez-vous avec votre professionnel de santé.
Parlez-en autour de vous.

Pour plus d'infos, contactez l'antenne la plus proche

Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan
02.96.60.83.00	02.98.33.85.10	02.99.30.40.10	02.97.40.29.39
antenne22@depistage-cancer.bzh	antenne29@depistage-cancer.bzh	antenne35@depistage-cancer.bzh	antenne56@depistage-cancer.bzh

...ou consultez notre site internet

depistage-cancer.bzh

Autopartage Kergo : La mobilité de demain au Juch

Le dispositif pionnier du Juch inspire désormais l'ensemble de la communauté de communes !

1 790 **emprunts réalisés entre 2021 et 2025.**

Un succès confirmé pour notre service de mobilité partagée : alors, pourquoi pas vous ?

Aujourd'hui, la communauté de communes envisage comme une solution possible à la mobilité alternative, le déploiement de l'auto-partage sur d'autres communes, en s'inspirant directement du dispositif Kergo expérimenté avec succès au Juch. C'est l'occasion idéale pour refaire un point complet sur ce service de proximité pratique, écologique et économique.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Inscriptions & Réservations : www.clem.mobi

1 Inscription
Je m'inscris sur la plateforme de réservation : **www.lejuch.fr**

2 Réservation
Je choisis mon véhicule et mon créneau. Je peux partager ma location puis je règle en ligne.

3 Identification
Je m'identifie à la station grâce au code reçu par e-mail et SMS.

4 Départ
Je récupère les clés du véhicule en station sur la Juch Box.

5 Trajet
Je profite pleinement de ma prestation et de mon trajet.

6 Retour
Je ramène le véhicule à la station et je repose les clés dans la Juch Box.

VOS GARANTIES INCLUSES

Assurance incluse
Vous êtes parfaitement assuré pour l'ensemble de vos trajets avec Clem'.

Tout compris
Aucune mauvaise surprise : vous ne payez ni l'électricité ni les kilomètres.

Assistance 24h/24
Un service client réactif et proche de vous, joignable 7j/7 et 24h/24.

TARIFS DU SERVICE KERGO

Durée du créneau	Habitants	Visiteurs
Véhicule 1 : Renault ZOÉ		
De 30 min à 6h	**8,00 €**	15,00 €
De 6h30 à 12h	**13,00 €**	25,00 €
De 12h30 à 18h	**17,00 €**	33,00 €
De 18h30 à 24h	**20,00 €**	39,00 €
Véhicule 2 : Renault KANGOO		
De 30 min à 6h	**6,00 €**	11,00 €
De 6h30 à 12h	**9,50 €**	18,00 €
De 12h30 à 18h	**12,50 €**	24,00 €
De 18h30 à 24h	**14,50 €**	28,00 €

Tarif kilométrique : 0,05 € / km **Frais de réservation :** 1,00 € / réservation (inclus)

TÉMOIGNAGES D'UTILISATEURS

« C'est vraiment notre 2ème voiture ! Je la loue pour déposer les enfants à leurs activités, faire une course ou même pour aller travailler. Avec l'utilisation que j'en ai, tout compte fait (assurance, carburant, entretien), cette option est la moins coûteuse pour un second véhicule. »

« Je loue la Zoé quand j'ai un long trajet à effectuer, comme un aller-retour à Brest ou dans le Morbihan. Cela me revient bien moins cher que d'utiliser mon propre véhicule. »

« Je l'utilise ponctuellement quand mon véhicule personnel est immobilisé au garage. »

« Une fois l'application prise en main, c'est vraiment simple et rapide de louer un véhicule au quotidien. C'était aussi l'occasion idéale pour moi d'essayer une voiture électrique ! »

Besoin d'un coup de main ?
Une question ou besoin d'accompagnement ?
Pour vous inscrire, effectuer votre première réservation ou prendre en main le véhicule, l'équipe municipale est à votre disposition.
N'hésitez pas à nous contacter !

KerGo Le Juch Autopartage

PRÉFET
DU FINISTÈRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Quand la tempête arrivera, **serez-vous prêt ?**

RISQUES MAJEURS : PRÉPAREZ-VOUS !

Préfecture du Finistère • Kit d'urgence 72 h

KIT D'URGENCE 72 H

- Eau potable et aliments non périssables
- Radio à piles, lampe de poche
- Médicaments et premiers secours
- Vêtements chauds et couverture
- Chargeur de téléphone
- Copies de documents importants
- Argent liquide et double des clés

AVANT LA CRISE

- Identifier les risques locaux
- Connaître les dispositifs d'alerte
- Préparer son kit 72 h
- Anticiper les besoins des personnes vulnérables
- Garder documents et équipements accessibles

PENDANT LA CRISE

- Rester calme et se protéger
- Suivre les consignes des autorités
- Consulter les sources officielles
- Ne pas diffuser de rumeurs
- Limiter déplacements et appels si nécessaire

ÉVACUATION / CONFINEMENT

- Évacuation : attendre les consignes
- Emporter kit et documents essentiels
- Respecter les itinéraires indiqués
- Confinement : rester à l'intérieur
- Fermer portes et fenêtres
- Couper ventilation/climatisation si besoin
- Suivre les consignes officielles

Un kit préparé à l'avance permet de gagner du temps en cas d'urgence.

Coupures d'électricité, de gaz, d'eau courante…
lorsqu'une catastrophe majeure survient, ayez l'essentiel à portée de main.
Préparez dès maintenant votre kit d'urgence 72 heures.

finistere.gouv.fr

MDPH 29
MAISON DES PERSONNES HANDICAPÉES DU FINISTÈRE

MA PREMIERE DEMANDE MDPH POUR MON ENFANT

Quel est le parcours de mon dossier ?

Comment fonctionne la MDPH ?

Quelles pièces fournir ?

Réunions d'information
pour tout comprendre du dossier de mon enfant.

Durée de la réunion :
1 h 30 environ

BREST
Direction Territoriale d'action sociale
4, Rue Paul Sabatier, Gouesnou
- **Jeudi 5 novembre 2026**, 17h15
- **Mercredi 3 février 2027**, 9h30

QUIMPER
MDPH 29
1C, Rue Félix Le Dantec
- **Mardi 8 décembre 2026**, 17h
- **Jeudi 18 mars 2027**, 12h15

CONCARNEAU
CDAS
3, Rue Louis Rene Villerme
- **Jeudi 21 janvier 2027**, 17h

REUNIONS EN LIGNE
- **Mardi 17 novembre 2026**, 10h
- **Mardi 15 décembre 2026**, 12h15
- **Jeudi 14 janvier 2027**, 17h
- **Mardi 9 février 2027**, 12h15
- **Jeudi 11 mars 2027**, 10h
- **Mardi 6 avril 2027**, 12h15

Le nombre de places étant limité, **l'inscription est obligatoire**.
Je m'inscris de préférence en scannant le **qrcode**,
ou en appelant le **02 98 90 50 50**.

DÉPARTEMENT Finistère Penn-ar-Bed Le handicap est la priorité du Département du Finistère.
Plus d'informations sur www.finistere.fr/handicap

2026

info Jeunes
Douarnenez Communauté Cap Sizun-Pointe du Raz
EXPLORER LES POSSIBLES

ATELIER D'INITIATION BABY-SITTING

19, 20 et 21 octobre
Douarnenez

Tu as **16 ans (ou plus)** ?
Tu habites dans le **Pays de Douarnenez** ou dans le **Cap Sizun** ?

La Structure Info Jeunes te propose :
- 1 journée d'initiation au babysitting
- 1 journée de formation PSC1
  (focus enfant et nourrisson inclus)
- 1 demie-journée à la SIJ
  (découverte du secteur de la petite enfance)

ATELIER GRATUIT · PLACES LIMITÉES

INSCRIPTION OBLIGATOIRE jusqu'au 12 octobre 2026
02 98 92 47 00| infojeunes@douarnenez-communaute.fr

DouarneneZ
KUMUNIEZH ~ COMMUNAUTE

ANSB

Le service jeunesse de Douarnenez Communauté et les commerces locaux s'unissent pour lancer le **dispositif Avantages Lycéens**.

Ce nouveau dispositif offre aux lycéens et lycéennes du territoire de Douarnenez Communauté, des **avantages exclusives (réductions, offres spéciales…) chez les commerçants et structures partenaires**.

Cet outil a été lancé pour renforcer les liens entre la jeunesse, les acteurs locaux et Douarnenez Communauté. Tout le monde y gagne !

Est-ce que je peux en bénéficier ?

Tu peux bénéficier du dispositif Avantages Lycéens à 2 conditions :

1. Tu **habites sur l'une des 5 communes de Douarnenez Communauté** (Douarnenez, Poullan-Sur-Mer, Pouldergat, Kerlaz, Le Juch).
2. Tu es **scolarisé.e** à la cité scolaire Jean-Marie Le Bris de Saint-Blaise ou de Sainte-Élisabeth

Comment ça marche ?

C'est simple ! Avant tout, muni toi de ta **carte nationale lycéen de l'année en cours avec ta photo,** ensuite suis les étapes suivantes :

1. **Rends-toi chez l'un de nos commerçants ou structures partenaires** Ils sont facilement **identifiables grâce au sticker** collé sur leur vitrine ou leur comptoir de caisse
2. Lorsque tu t'apprêtes à payer, **tu présentes ta carte nationale lycéenne avec ta photo** dessus (indispensable !)
3. **Scanne le QR code** présent sur le sticker pour découvrir ton avantage (présent dans la liste juste en dessous) ou **demande-le au commerçant**

Profites-en toute l'année ! Chaque année de nouveaux avantages !

Pssst ! Tu reçois ta carte en début d'année avec ton lycée. Si tu ne l'as pas encore reçue (ou perdue), je t'invite à prendre contact avec la vie scolaire de ton lycée pour trouver une solution.

DouarneneZ
KUMUNIEZH ~ COMMUNAUTE

Nos professionnels ont du talent !!! Profitez-en

Activité	Nom	Adresse	Téléphone
Bar / Restauration / Épicerie	TY KALON	14, place de l'église	02 98 10 87 66
Brasserie artisanale	DIAOUL	175, hameau de Kermenguy	06 87 26 09 06
Chiropracteur	SOULARD Raphaël	7, rue Louis Tymen	07 66 78 25 01
Centre équestre	CENTRE EQUESTRE DU JUCH	19, impasse du Launay	06 21 07 38 59
Coiffure à domicile	PAVEC Véronique	—	06 42 89 71 67
Cabinet dentaire	LE MAITRE Audrey	1 bis, rue de l'école	02 29 20 46 19
Discothèque	LE MOULIN	135, route de Quimper	07 77 08 77 55
Destruction nuisibles	FGS29 – 3D	124, route de Quimper	06 65 95 43 70
Assainissement	FGS29 BTP	124, route de Quimper	06 50 97 37 62
Eco pâturage / Élevage	DOMAINE AVELADENN	222, route de Kermenguy	06 61 97 23 79
Gravure & découpe laser	LA COUR DU JUCH	12, rue Louis Tymen	06 62 01 14 14
Immobilier	FOUCAUD Chantal		06 34 05 85 22
Cabinet infirmier	PETITBON Alan	6, rue Louis Tymen	02 98 74 71 04
Informatique	ALB SOLUTIONS	6, rue de la Laiterie	07 83 10 63 43
Assistantes Maternelles	LES DIABLOTINS	10, place de l'Eglise	09 84 09 02 26
Menuiserie	CLOAREC Christian	128, route de Quimper	02 98 92 27 11
Menuiserie	CLOAREC Ronan	85, route de Kerveoch	06 02 38 59 84
Menuiserie	FONTENY Jérôme	91, chemin de Kervellou	06 85 94 41 51
Menuiserie	ROGNANT menuiseries	10 route de Guerlac'h Vihan	02 98 92 21 05
Serrurerie - Vitrerie	Dépannage de la Baie	10 route de Guerlac'h Vihan	02 56 06 57 24
Menuiserie	LB RENOV	9, hent ar Ster	06 66 55 44 39
Menuiserie alternative, Fabrication de yourtes	ATELIERS DE LA GRÈVE BLANCHE	7, hent ar Stang	02 98 53 58 66
Motoculture	MOULLEC Bernard	135, route de Quimper	02 98 91 08 85
Motoculture	VERTS LOISIRS	6, lot. de Lannivit	02 98 91 04 89
Paysagiste	BROUQUEL PAYSAGES	215, chemin de Rulosquet	09 82 37 68 10
Paysagiste	PAVEC PAYSAGES	1393, route de Stang Vras	02 98 91 18 28
Taxi	ARMOR RADIO TAXI	—	06 08 07 08 51
Taxi	TAXI PEREZ	—	06 67 61 65 59
Jardinage / bricolage	AVELADENN SERVICES	222, route de Kermenguy	06 64 45 09 08
Mutuelle communale	AXA Jérôme Plugnan	—	06 45 65 30 53
Mutuelle communale	GROUPAMA Christophe Le Guen	Douarnenez	02 98 92 13 68

Numéros utiles sur le territoire		
Urgences médicales :	Appeler le **15** qui assure la régulation	
Douarnenez Communauté	75, rue Ar Veret – 29100 Douarnenez	02.98.74.48.50
Déchetterie de Lannugat	Ouverte du lundi au samedi de 9h à 11h50 & de 14h à 17h50.	
ADMR Plogonnec	29180 PLOGONNEC	02.98.91.84.96
Transport à la demande :	Pays de Douarnenez	02 98 54 40 15
Transport Penn ar Bed :	Ligne (ligne 51) régulière DZ / Quimper	www.cat29.fr
Ecole Notre Dame de Toutes Grâces :	6, rue de l'école	02.98.74.71.70
ULAMIR du Goyen - Centre de Loisirs :	Rue Abbé Conan – 29100 Poullan	02.98.74.27.71